

PRÉVOYANCE :
TENTATIVE DE REMISE EN CAUSE
D'UN ACQUIS FONDAMENTAL...
LA DIRECTION RECULE !

Négos des jeudis 22 et 29 avril :

la prévoyance « lourde » (régime décès, incapacité, invalidité). PTA, journalistes, musiciens et cachetiers

La Direction fait revenir à la table des négos son actuaire favori. Sa mission avouée : connaître nos contraintes et nos objectifs pour la mise en place d'un nouveau régime de prévoyance dite « lourde » (l'invalidité, l'incapacité et le décès) qui se substituerait au régime géré par Audiens dans le cadre de l'actuelle convention collective.

// Les enjeux de la négociation

L'idée de la direction est de déterminer un cahier des charges pour établir, lancer un appel d'offres européen, et recevoir les organismes prestataires en septembre.

Aujourd'hui nous avons l'assurance que les couvertures existantes sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour la direction, l'enjeu est d'avoir un nouveau régime opérationnel au 01/01/11. Pour

la semaine suivante ...

j'aime bien discuter avec toi, on n'est pas souvent d'accord, mais il y a toujours quelque chose à prendre dans ce que tu dis ...



la CGT, pourquoi ne pas demander à Audiens une prolongation afin d'avoir le temps de négocier correctement ?

Le nouveau contrat de prévoyance (qui

pourra toujours être géré par Audiens si c'est le choix des négociateurs) sera intégré dans le futur accord collectif de substitution aux actuels textes conventionnels.

// Le régime de prévoyance « lourde » aujourd'hui

Actuellement pour l'incapacité et l'invalidité, nous bénéficions :

- **d'indemnités en cas de maladie simple** : après 2 semaines de présence :

- 30 jours de prestation à 100 % du salaire brut et rien au-delà ; après la période d'essai ou 6 mois (3 mois pour les journalistes) : 90 jours de prestations à 100 % et au-delà à 50 % (à 85 % pour les musiciens),

- **d'indemnités pour maladie professionnelle, accident de travail ou de trajet** : 2 ans à 100 %, et au-delà à 50 % (à 85 % pour les musiciens).

- **d'indemnités pour les maladies de longue durée** : 3 ans à 100 % du salaire brut et au-delà à 50 % (à 85 % pour les musiciens).

Il s'agit donc d'une couverture en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise, et selon le type d'arrêt.

// Le régime de prévoyance dont rêve la direction

Dans le nouvel accord que nous sommes en train de négocier, la direction voudrait :



oh que si ... je n'ose imaginer si je t'avais dit chirurgien ou même charcutier ... parce qu'eux aussi ils font dans la tuyauterie, les boyaux ! *

* voir journal N° 6

- un régime et des indemnités identiques, quel que soit le statut du salarié à Radio France, sans prise en compte de l'ancienneté,

Pour les musiciens un accord a été récemment signé. C. Mettrot dit vouloir continuer de le faire vivre, sauf si nous déterminons que ce n'est pas utile,

- un système qui empêche qu'on gagne plus en étant malade qu'en activité. En effet aujourd'hui on peut gagner plus car les indemnités journalières sont seulement ponctionnées de 11 % alors qu'en activité nos salaires sont ponctionnés de 22 %.

La CGT n'est pas d'accord pour perdre cet avantage. Personne n'est malade volontairement !



- **une franchise de 3 jours, c'est-à-dire que Radio France ne paierait plus les 3 premiers jours d'arrêt de travail !**

- une indemnisation sur 12 mois glissants, les jours seraient cumulés.

Le nouveau régime mis sur la table par la direction favorisait surtout les longues maladies, le décès et l'invalidité, ce qui de fait concerne peu de personnes.

En contrepartie, elle ne payait plus les 3 jours de franchise ! Tous les syndicats unanimes ont fait bloc pour refuser ce chantage ! Après plusieurs interruptions de séance, la direction a reculé. Mais elle a cyniquement averti qu'elle allait revoir à la baisse le nouveau régime.

À RADIO FRANCE, LA LOGIQUE ÉCONOMIQUE PRIME SUR LA SANTÉ DES SALARIÉS !

//Le chantage de la direction

La direction dit vouloir moraliser les arrêts maladie car, d'après elle, trop de salariés en abuseraient ! Elle cite deux situations d'abus exceptionnels et s'appuie dessus pour pénaliser tout le monde ! Nous considérons, au contraire, que la santé est un droit que nous

ne devons pas perdre. Car les conditions de travail et les méthodes de management pèsent de plus en plus sur la santé, c'est une réalité.



la direction souhaiterait monter seule le cahier des charges définitif. Nous avons exigé de voir, de discuter et d'amender son projet. Pas très enthousiaste, elle a accepté qu'on se revoie dans deux semaines.

La direction s'est engagée à continuer de prendre en charge les 3 jours de franchise. Mais elle ne doit pas, pour autant, revoir son projet à la baisse !

NOUS N'ACCEPTERONS JAMAIS DE NÉGOCIER MOINS QUE CE QUE NOUS AVONS AUJOURD'HUI !

... l'emmerdant c'est que les charcutiers ils portent des tabliers blancs... remarque un tablier c'est une sorte de salopette dont les jambes seraient une demi jupe... Hé! Hé! la voilà l'idée... pas con!!!

